



Cheseaux-Noréaz, le 28 avril 2025

## COMMUNE DE CHESEAUX-NOREAZ

**Préavis municipal N° 28/25 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un système de relevé à distance, de modules radio, ainsi que le remplacement d'un tiers des compteurs d'eau potable.**

### **Situation actuelle**

A ce jour, notre Commune compte 276 compteurs d'eau de type mécanique. Leur remplacement s'effectue sur un roulement d'environ 18 années. Chaque année, les plus anciens compteurs sont remplacés (15-20 pces) afin de garantir un parc à jour, par l'Employé communal. Le relevé de ces compteurs est également réalisé par l'Employé communal une fois par année et ne peut se faire que sur place. Il faut compter environ 80 h (10 jours) pour effectuer le travail de relevé des compteurs. Cette tâche devient difficile, car un nombre croissant des consommateurs sont absents de leur logement la journée. Il faut parfois plusieurs passages, voire la remise d'une carte réponse, afin de récolter ces données. Ces données sont transmises à la Boursière qui doit les reprendre manuellement pour la facturation. La facturation doit se faire en plusieurs étapes au gré des rentrées de relevés de compteurs, ce qui complique passablement le travail de facturation, temps estimé (100 h). Fin 2024, la tâche de la Boursière a été amplifiée suite à l'introduction du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau.

### **Objectif**

La Commune n'ayant pas de propre source, toute l'eau distribuée est facturée à la Commune. L'eau est une denrée précieuse que l'on doit utiliser avec parcimonie. La surveillance et le comptage précis de la consommation d'eau, ainsi que les recherches d'éventuelles fuites sont une préoccupation constante de la Commune.

Le compteur est un appareil mesurant avec précision la quantité d'eau consommée dans un foyer. Ce dispositif doit être fiable. Or passé 15 ans d'utilisation, sa fiabilité diminue et peut même se retrouver altérée. Il doit donc être remplacé par un nouvel appareil.

Aujourd'hui, la technologie a beaucoup évolué et le relevé à distance pour des compteurs par onde radio a fait ses preuves et il est devenu très répandu.

Afin de suivre les prescriptions des fournisseurs qui préconisent le remplacement des compteurs au bout de 15 ans, la Municipalité vous propose un remplacement des compteurs en 3 étapes, à 5 ans d'intervalles afin de remplacer tous les compteurs et d'assurer la fiabilité du comptage de l'eau.

- 1<sup>e</sup> étape, remplacement du premier tiers des compteurs d'eau (les plus anciens installées de 2007 à 2010) de la Commune et pose de modules de comptage sur tous les compteurs de la Commune.
- 2<sup>e</sup> étape, 5 ans plus tard, remplacement du deuxième tiers des compteurs, modules conservés et nouveau paramétrage uniquement pour les compteurs changés.
- 3<sup>e</sup> étape, 10 ans plus tard, remplacement du dernier tiers des compteurs, modules conservés et nouveau paramétrage uniquement pour les compteurs changés.
- A partir de la 15<sup>e</sup> année, remplacement de tous les modules de comptage et début du tournus de remplacement des compteurs selon les 3 premières étapes.

Voir annexe : *Tableau projection pose des compteurs et des modules*

Les travaux de remplacement des compteurs et la pose des modules seront réalisés par l'entreprise Herren Frères & Cie, concessionnaire pour la Commune.

Lors de cette installation, l'entreprise concessionnaire contrôlera que les nourrices sanitaires soient conformes aux exigences de la SVGW - Association pour l'eau, le gaz et la chaleur. Toutes modifications pour mises aux normes feront l'objet d'une offre complémentaire au propriétaire.

Afin de pouvoir effectuer les relevés des modules, la Municipalité souhaite acquérir le système de relevé à distance AMBILL® derago light auprès de la société Integra Metering comprenant les éléments suivants :

- Software licence jusqu'à 500 compteurs
- Installation et formation
- Mise en service sur site avec formation
- Hardware : smartphone Samsung Galaxy ou Tablette Samsung Galaxy.
- Le récepteur radio – Bluetooth

### **Avantages**

Un important gain de temps lors du relevé des compteurs (1/2 journée à 1 journée).

La fiabilité des données, pas de report manuel.

Facturation facilitée grâce à l'obtention de tous les relevés, dans un court laps de temps.

Relevé à la même période chaque année.

### **Coût du projet soumis au préavis – 1<sup>ère</sup> étape**

1. Fourniture des compteurs (1/3 remplacés, env. 92 compteurs) :	CHF 36'000.- TTC
2. Fourniture des modules pour tous les compteurs	CHF 38'500.- TTC
3. Pose des compteurs et modules, y c. paramétrage des modules :	CHF 31'000.- TTC
4. L'achat du système de relevé à distance	CHF 4'500.- TTC
Total des coûts du projet	CHF 110'000.- TTC

### **Coût des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étapes (pas incluses dans le présent préavis)**

1. Fourniture des compteurs (1/3 remplacés, env. 92 compteurs) :	CHF 36'000.- TTC
2. Pose des compteurs, récupération et pose des modules :	CHF 22'000.- TTC
Total des coûts (pour une étape) :	CHF 58'000.- TTC

Remarques : Un montant annuel de prestation pour le software de CHF 432.40 n'est pas comptabilisé. Ces prix sont basés sur une offre actuelle de 2025 et ne tiennent pas compte de futures augmentations des prix. Le prix pour la pose des compteurs est donné pour un travail effectué par une entreprise. La Municipalité choisira le moment venu si le travail de la pose est confié à une entreprise en une fois tous les 5 ans ou s'il est effectué par son Employé communal sur plusieurs années.

### **Durée des amortissements**

Avec la nouvelle directive cantonale sur les amortissements entrée en vigueur en 2024 et introduite dans le cadre du passage au nouveau plan comptable MCH2, les durées d'amortissement sont imposées par le canton :

- Le système de relevé à distance sera amorti sur 5ans.
- Les modules Radio seront amortis sur 15 ans.
- Les compteurs seront amortis sur 15 ans.

### **Résumé**

Cet investissement comprend 2 éléments distincts :

Le remplacement des compteurs qui existe déjà, mais dont le rythme pour leur remplacement sera différent. Et leur durée de fonctionnement ramenée à 15 années au lieu d'environ 18 ans.

Ceci pour coordonner la durée de vie des modules de lecture avec celle des compteurs, simplifier et optimiser les coûts de renouvellement.

L'achat, la pose et le paramétrage des modules sur les compteurs existants et sur les nouveaux compteurs et l'achat du système de relevé à distance. Ces coûts sont un investissement supplémentaire.

Cet investissement supplémentaire sera en partie compensé par la diminution des nombreuses heures effectuées pour le relevé des index et le temps de facturation.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

vu le préavis de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission,

### DECIDE

Article premier : La Municipalité est autorisée à acquérir un système de relevé à distance des compteurs, à acheter et installer des modules radio pour le relevé à distance pour la collecte des consommations d'eau et à remplacer un tiers des compteurs selon proposition décrite dans ce préavis pour la première étape pour un montant de CHF 110'000.- TTC. Ce montant comprend CHF 35'800.- TTC pour la fourniture d'un tiers des nouveaux compteurs.

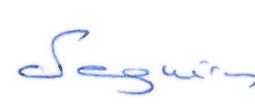
Article 2 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par un emprunt.

LA MUNICIPALITE

la Syndique :

la Secrétaire :

  
S. DI DARIO

  
C. PEGUIRON



